

RENDU APS 2

20/06/2024

PROJET

Rénovation et extension des vestiaires

Adresse

Rue du Stade
56800 AUGAN

MAÎTRE D'OUVRAGE

Commune d'Augan

Adresse

Place Saint Marc
56800 AUGAN

Téléphone

02-97-93-45-06

Mail

direction.mairie@augan.fr

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



Parcelle 000 ZB 45
22 720 m²
Zone UI ("L")



Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

ARCHITECTE
Partition Architecture

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

PLANCHE
Plan de situation

APS

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
 02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
 N°Ordre des Architectes : S20501

Place Saint Marc 56800 AUGAN
 02-97-93-45-06
 direction.mairie@augan.fr

Rue du Stade 56800 AUGAN

Ech 1/1000
 Déposé le : 20/06/2024



PLU - Zone UI "L" - soumis aux ABF :

Extrait des contraintes décrites au PLU, non exhaustif :

ARTICLE U1 6 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX VOIES ET EMPRISES PUBLIQUES

- Sauf indications contraires portées aux documents graphiques du présent PLU, les constructions doivent être implantées soit à la limite de l'emprise des voies (publiques ou privées) et emprises publiques, soit en retrait de 5 mètres minimum, à compter de celle-ci.

ARTICLE U1 7 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS PAR RAPPORT AUX LIMITES SÉPARATIVES

- Lorsque la construction n'est pas implantée sur la limite séparative, la distance horizontale de tout point du bâtiment à édifier au point le plus proche de la limite séparative doit être au moins égale à 5 mètres.

ARTICLE U1 8 - IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS LES UNES PAR RAPPORT AUX AUTRES SUR UNE MÊME PROPRIÉTÉ

Sans objet.

ARTICLE U1 9 - EMPRISE AU SOL DES CONSTRUCTIONS

Sans objet.

ARTICLE U1 10 - HAUTEUR MAXIMALE DES CONSTRUCTIONS

Sans objet.

ARTICLE U1 11 - ASPECT EXTÉRIEUR DES CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENT DE LEURS ABORDS - PROTECTION DES ÉLÉMENTS DE PAYSAGE ET DU PATRIMOINE NATUREL ET URBAIN

Aspect des constructions

- Les constructions doivent s'intégrer à leur environnement. Les différents types d'occupation ou d'utilisation du sol visés à l'article U1 2 peuvent être refusés ou n'être accordés que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les constructions ou les aménagements prévus, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou leur aspect extérieur sont de nature à porter atteinte au caractère des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels ou urbains, ainsi qu'à la conservation des perspectives monumentales.

- Les pylônes doivent être étudiés de manière à s'insérer au mieux dans le paysage.

ARTICLE U1 14 - COEFFICIENT D'OCCUPATION DU SOL

Sans objet.

ARTICLE U1 15 - LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

- Les constructions privilégieront une conception et une consommation d'énergie, compatibles avec le concept de développement durable. L'emploi d'énergies renouvelables, économes et non polluantes sera privilégié.

Règles relatives au calcul des places de stationnement :

EQUIPEMENTS	
<input type="checkbox"/> Etablissement d'enseignement du 1 ^{er} degré	- 1 place par classe
<input type="checkbox"/> Etablissement d'enseignement du 2 ^{ème} degré*	- 2 places par classe*
<input type="checkbox"/> Etablissement hospitalier et clinique	- 100 % de la surface de plancher
<input type="checkbox"/> Piscine - Patinoire*	- 50 % de la surface de plancher
<input type="checkbox"/> Stade - Terrain de sports*	- 10 % de la surface du terrain
<input type="checkbox"/> Salle de spectacle, de réunions*	- 1 place pour 5 personnes assises
<input type="checkbox"/> Lieu de culte	- 1 place pour 15 personnes assises
<input type="checkbox"/> Cinéma	- 1 place pour 3 fauteuils dans le respect de l'emprise maximale prévue à l'article L 111-6-1 du Code l'Urbanisme
<input type="checkbox"/> Autres lieux recevant du public	- 50 % de la surface de plancher

***non comprises les aires spécifiques à prévoir pour les 2 roues.**

Il convient de compter 25 m² pour une place de stationnement, y compris les voies de circulation, sauf pour les places réservées au stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite qui doivent être prévues conformément à la réglementation en vigueur (voir page suivante).

INSTALLATIONS NEUVES OUVERTES AU PUBLIC

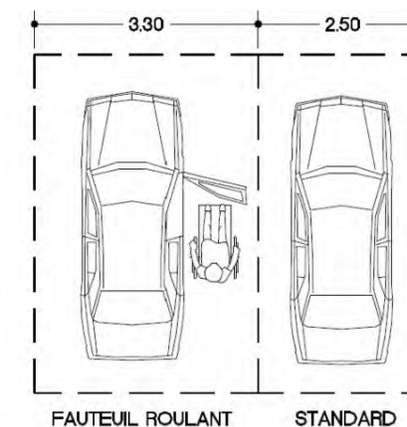
Un emplacement de stationnement est réputé aménagé lorsqu'il comporte une bande d'accès latérale :

- d'une largeur de 0,80m,
- libre de tout obstacle,
- protégée de la circulation,
- sans que la largeur totale de l'emplacement ne puisse être inférieure à 3,30m.

Les emplacements réservés sont signalisés.
Le nombre de places est de 1 par tranche de 50 places, ou fraction de 50 places.

INSTALLATIONS EXISTANTES OUVERTES AU PUBLIC

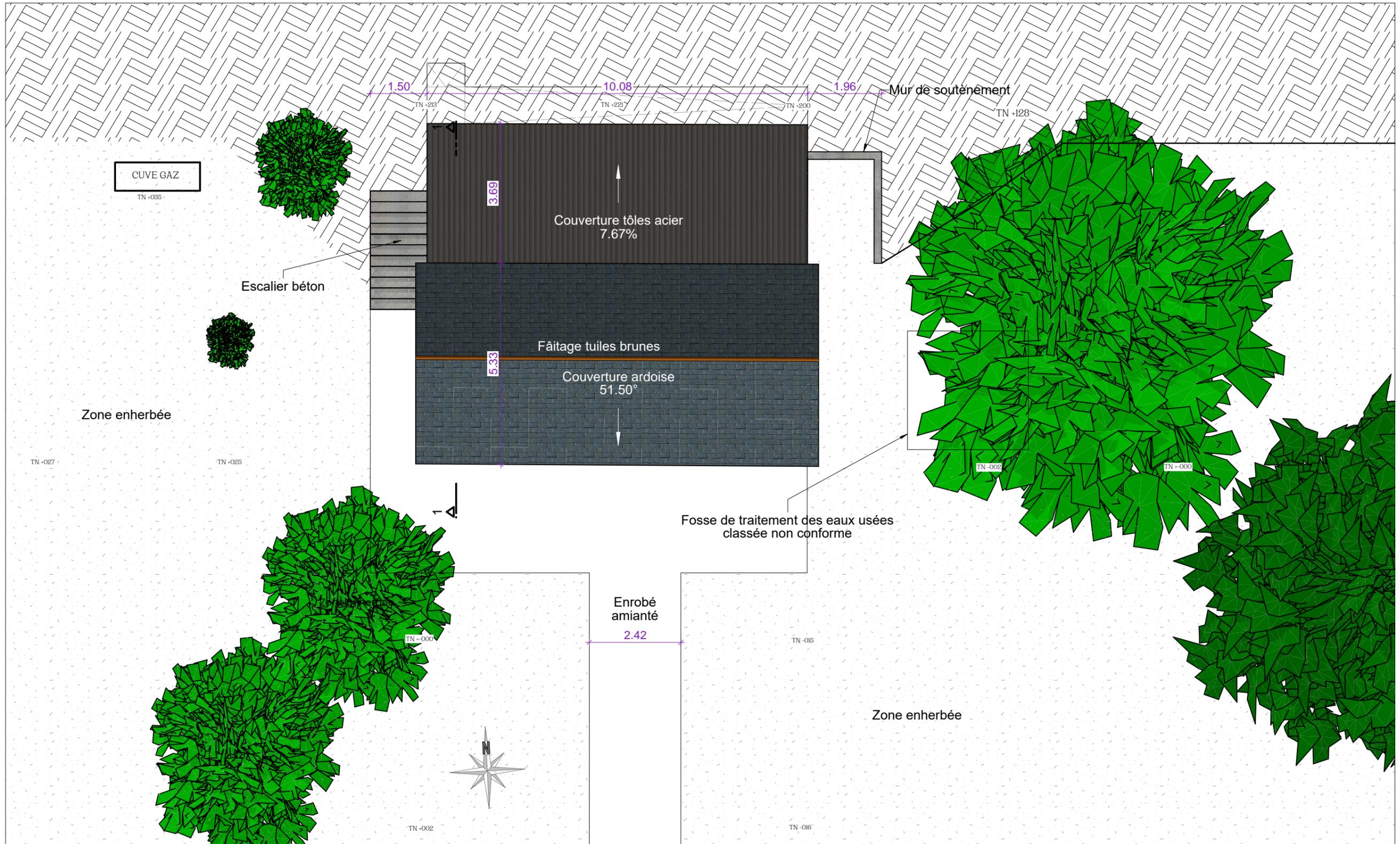
Le nombre de places à aménager sur le parc existant doit être déterminé en fonction de la ou des installations qu'il dessert, sans qu'un ratio fixe soit applicable.



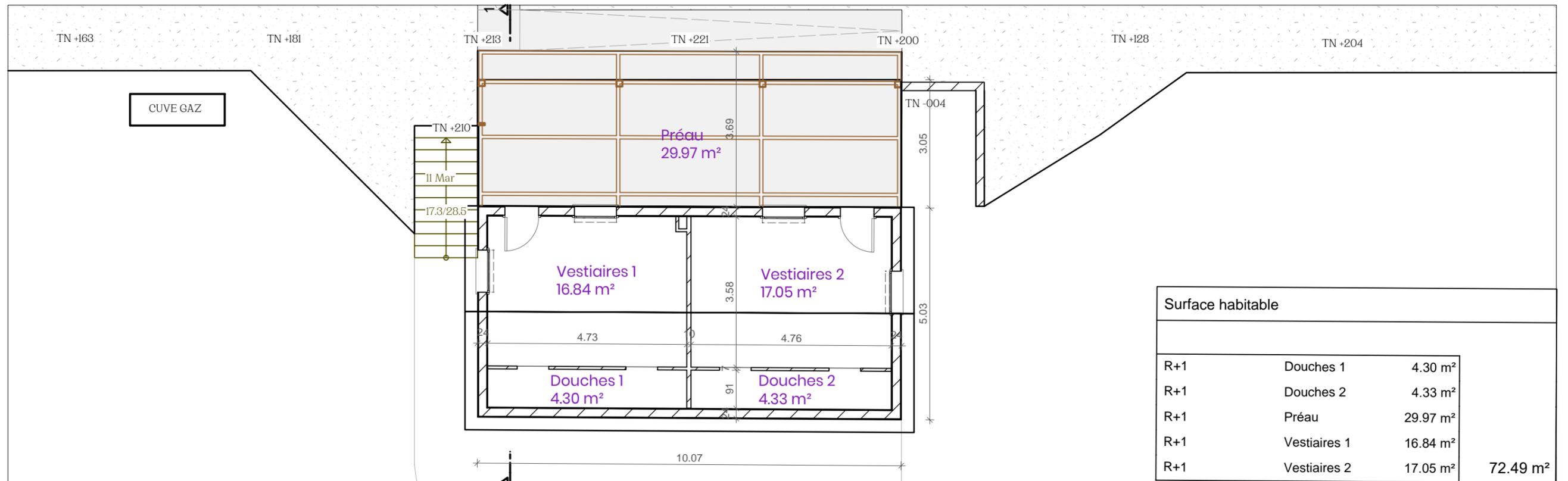
FAUTEUIL ROULANT

STANDARD

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

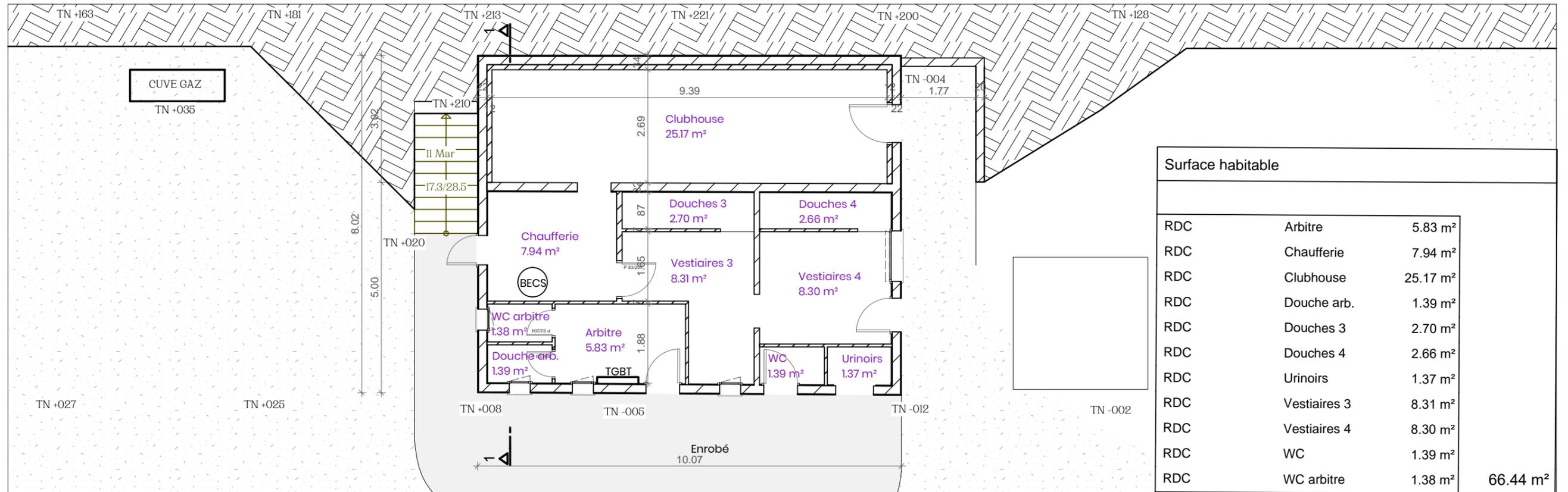


Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



Surface habitable			
R+1	Douches 1	4.30 m ²	
R+1	Douches 2	4.33 m ²	
R+1	Préau	29.97 m ²	
R+1	Vestiaires 1	16.84 m ²	
R+1	Vestiaires 2	17.05 m ²	72.49 m ²

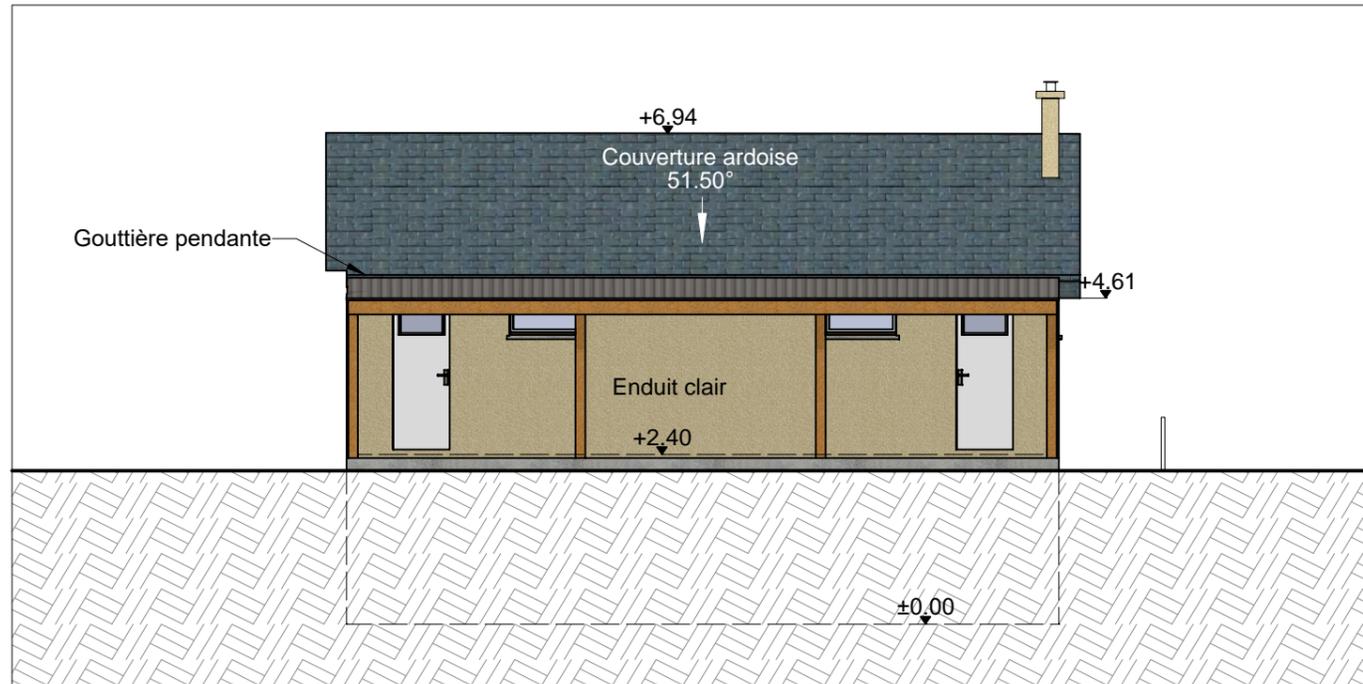
R+1



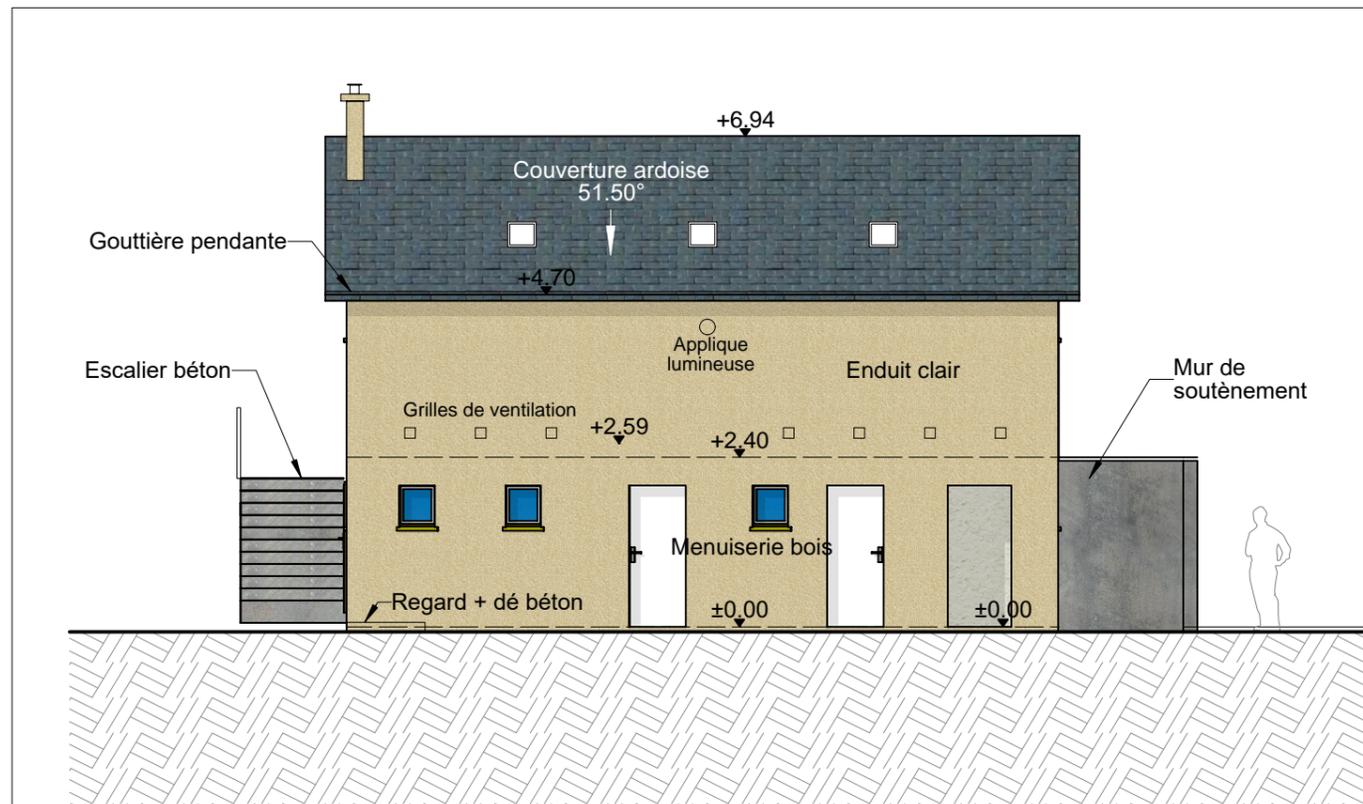
Surface habitable			
RDC	Arbitre	5.83 m ²	
RDC	Chaufferie	7.94 m ²	
RDC	Clubhouse	25.17 m ²	
RDC	Douche arb.	1.39 m ²	
RDC	Douches 3	2.70 m ²	
RDC	Douches 4	2.66 m ²	
RDC	Urinoirs	1.37 m ²	
RDC	Vestiaires 3	8.31 m ²	
RDC	Vestiaires 4	8.30 m ²	
RDC	WC	1.39 m ²	
RDC	WC arbitre	1.38 m ²	66.44 m ²

RDC

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

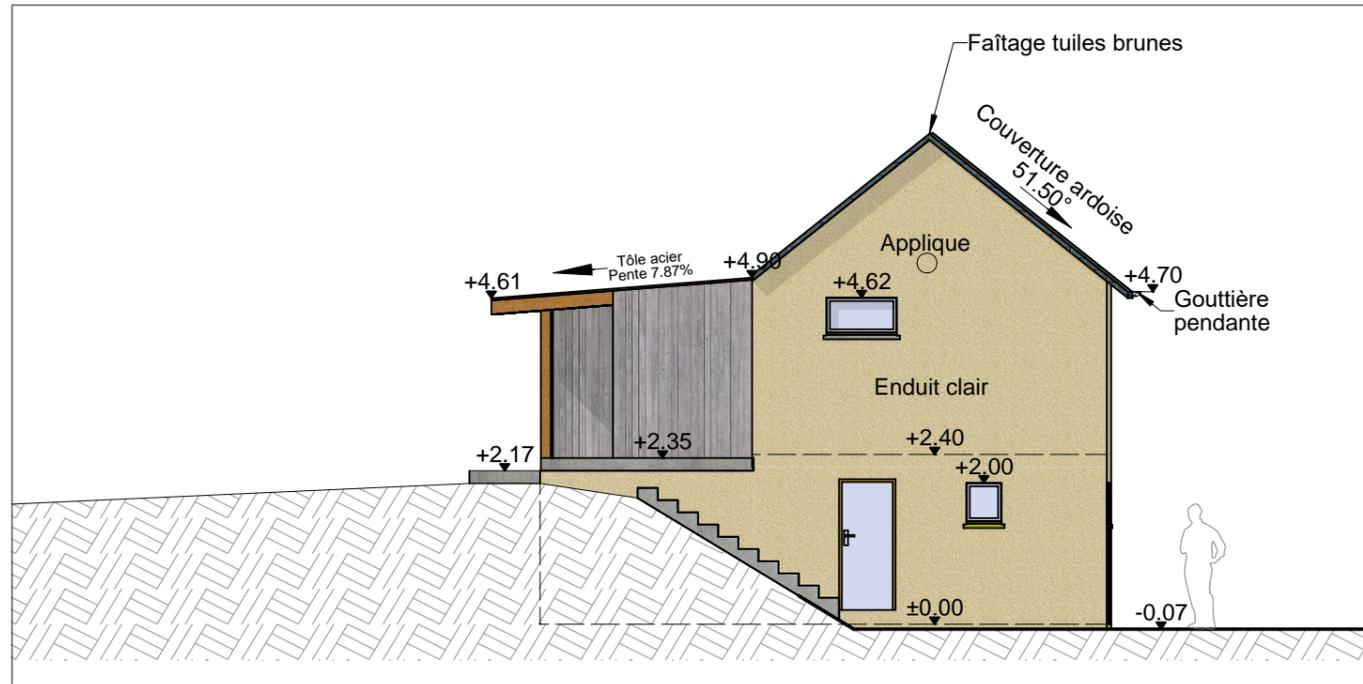


Façade Nord

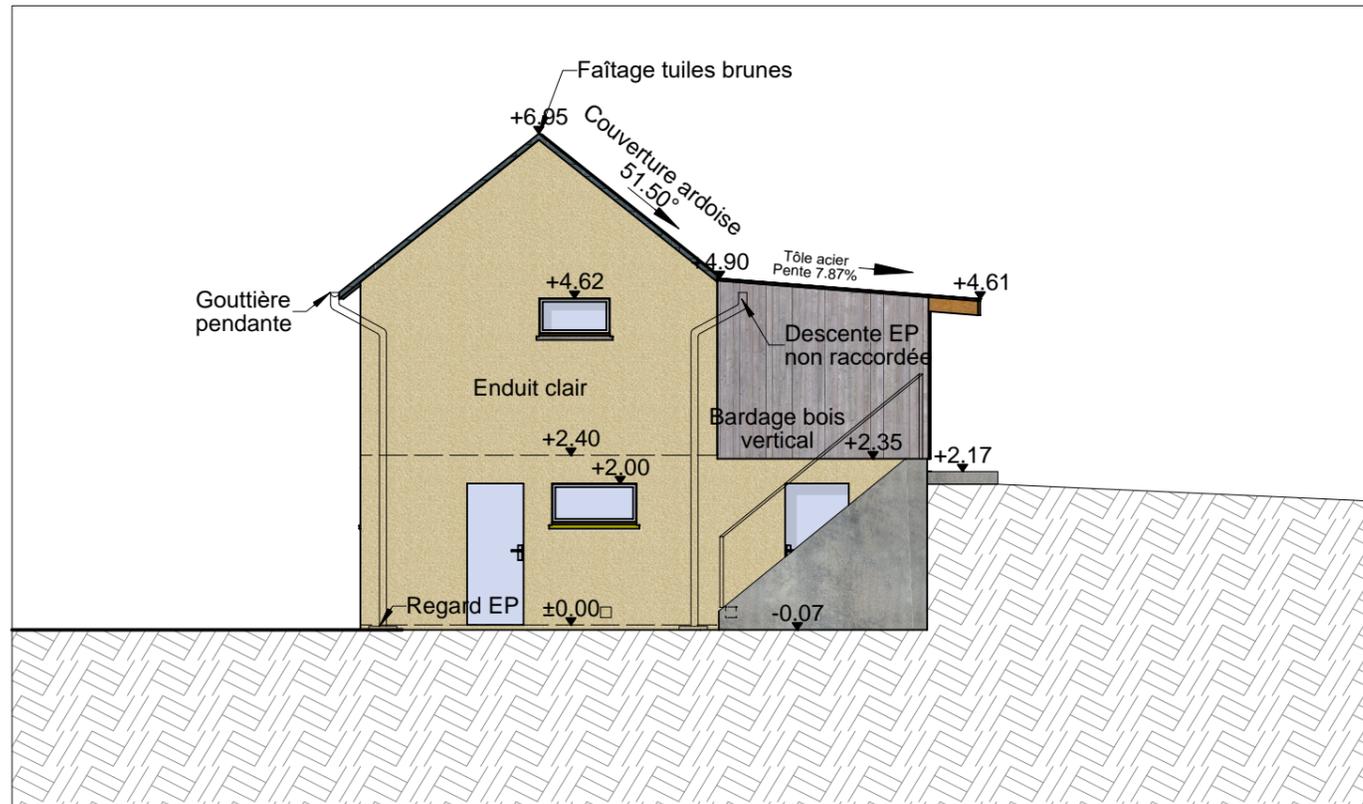


Façade Sud

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

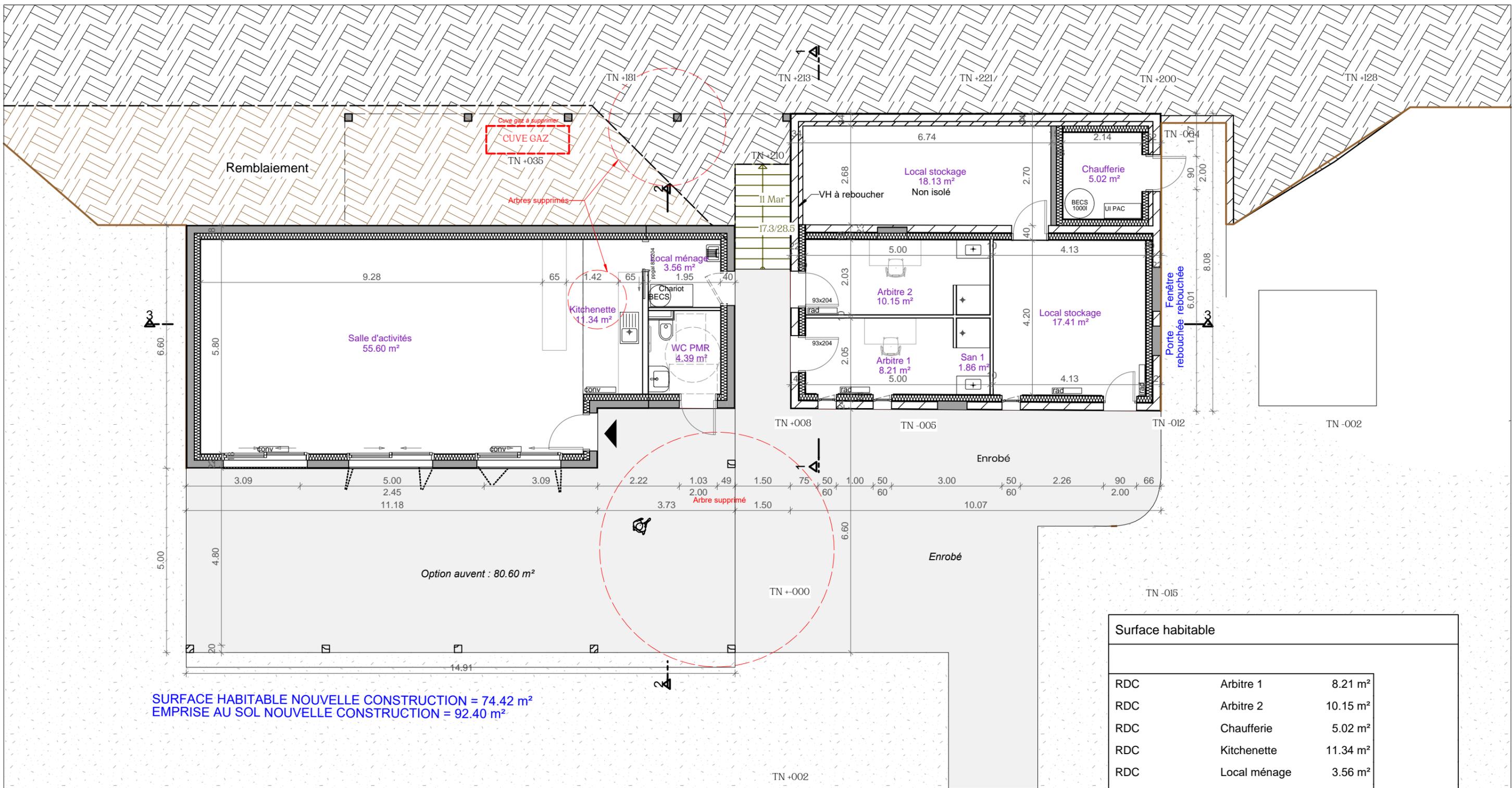


Pignon Ouest



Pignon Est

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



SURFACE HABITABLE NOUVELLE CONSTRUCTION = 74.42 m²
 EMPRISE AU SOL NOUVELLE CONSTRUCTION = 92.40 m²

Surface habitable		
RDC	Arbitre 1	8.21 m ²
RDC	Arbitre 2	10.15 m ²
RDC	Chaudière	5.02 m ²
RDC	Kitchenette	11.34 m ²
RDC	Local ménage	3.56 m ²
RDC	Local stockage	35.54 m ²
RDC	Salle d'activité	55.60 m ²
RDC	San 1	1.86 m ²
RDC	WC PMR	4.39 m ²
		135.67 m²

RDC

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



ARCHITECTE
Partition Architecture

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
 02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
 N°Ordre des Architectes : S20501

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

Place Saint Marc 56800 AUGAN
 02-97-93-45-06
 direction.mairie@augan.fr

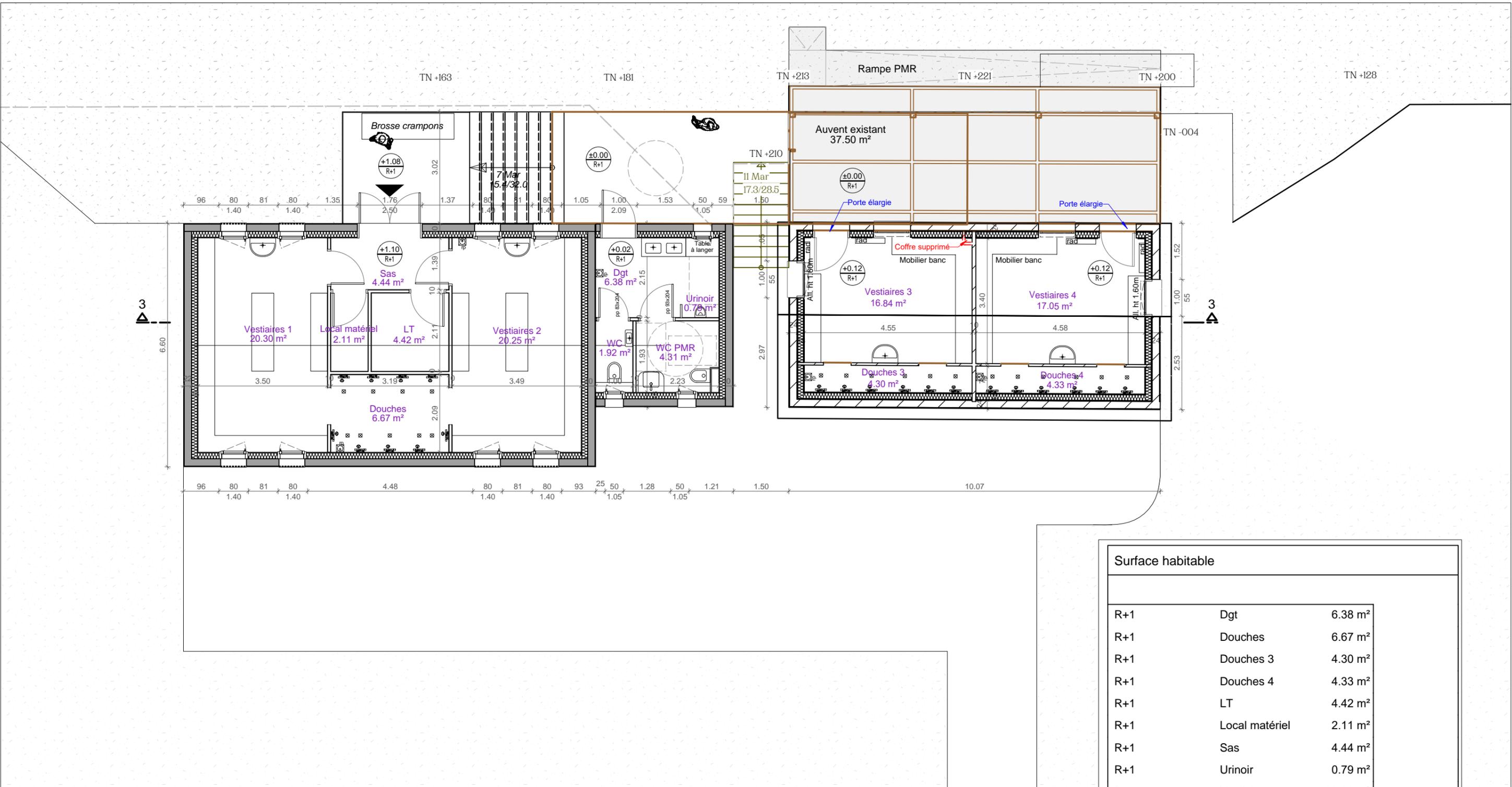
PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

Rue du Stade 56800 AUGAN

PLANCHE
Plan projet RDC

Ech 1/100
 Déposé le : 20/06/2024

APS



Surface habitable		
R+1	Dgt	6.38 m ²
R+1	Douches	6.67 m ²
R+1	Douches 3	4.30 m ²
R+1	Douches 4	4.33 m ²
R+1	LT	4.42 m ²
R+1	Local matériel	2.11 m ²
R+1	Sas	4.44 m ²
R+1	Urinoir	0.79 m ²
R+1	Vestiaires 1	20.30 m ²
R+1	Vestiaires 2	20.25 m ²
R+1	Vestiaires 3	16.84 m ²
R+1	Vestiaires 4	17.05 m ²
R+1	WC	1.92 m ²
R+1	WC PMR	4.31 m ²
		114.11 m²

RDC

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



ARCHITECTE
Partition Architecture

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
N°Ordre des Architectes : S20501

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

Place Saint Marc 56800 AUGAN
02-97-93-45-06
direction.mairie@augan.fr

PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

Rue du Stade 56800 AUGAN

PLANCHE
Plan projet R+1

Ech 1/100
Déposé le : 20/06/2024

APS



Façade Sud
Côté jardin

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

ARCHITECTE
Partition Architecture

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
N°Ordre des Architectes : S20501

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

Place Saint Marc 56800 AUGAN
02-97-93-45-06
direction.mairie@augan.fr

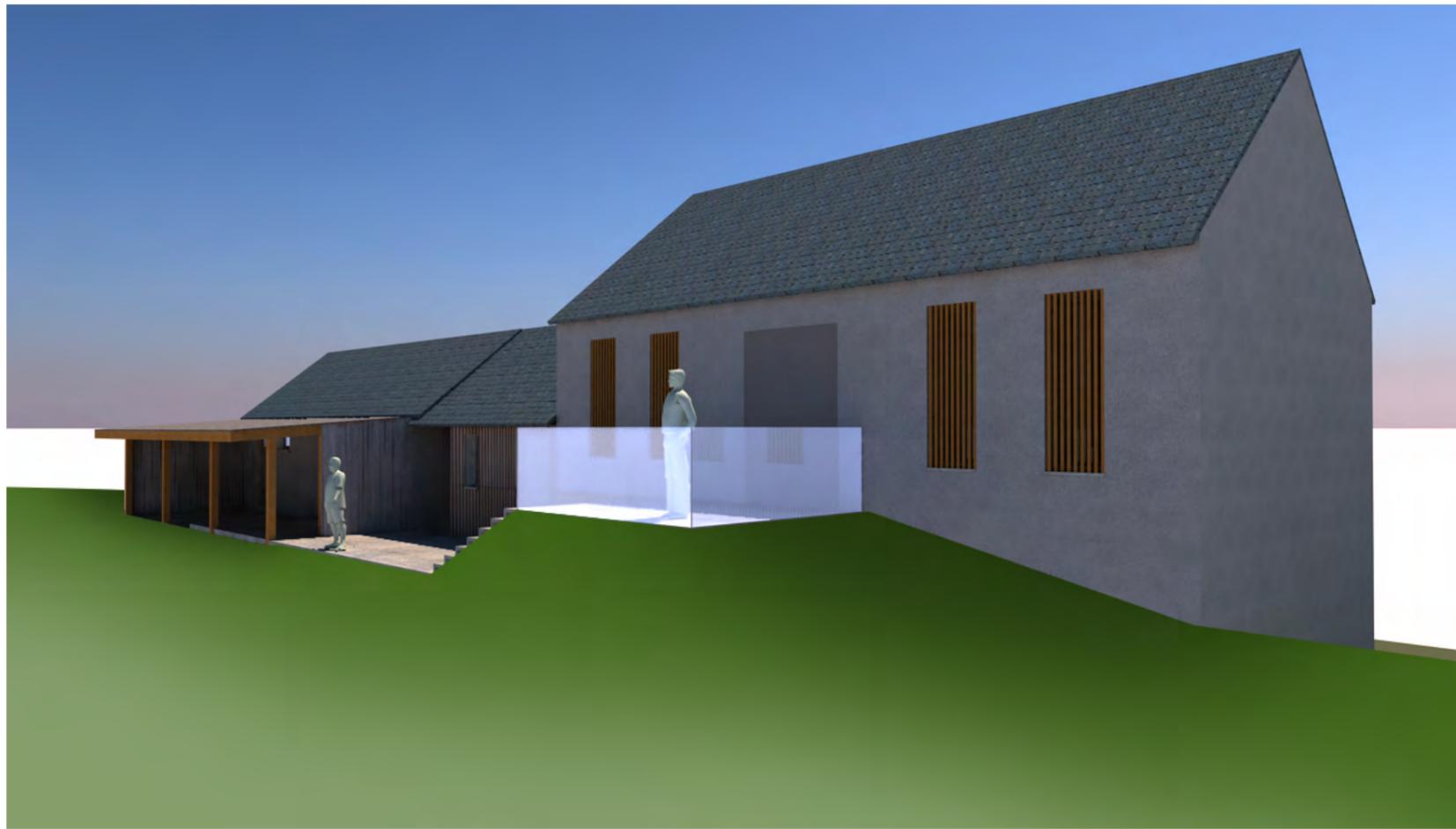
PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

Rue du Stade 56800 AUGAN

PLANCHE
Perspective

Ech 1/100
Déposé le : 20/06/2024

APS



Façade Nord
Côté terrain

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

ARCHITECTE
Partition Architecture

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
N°Ordre des Architectes : S20501

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

Place Saint Marc 56800 AUGAN
02-97-93-45-06
direction.mairie@augan.fr

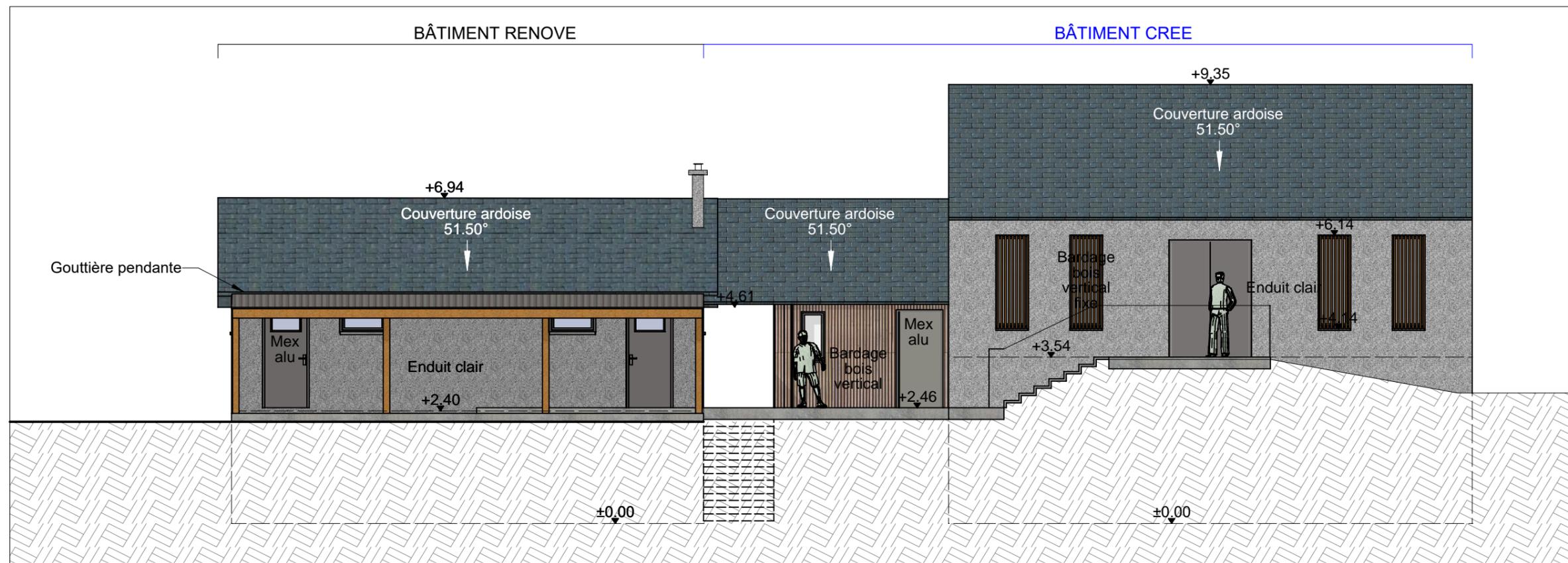
PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

Rue du Stade 56800 AUGAN

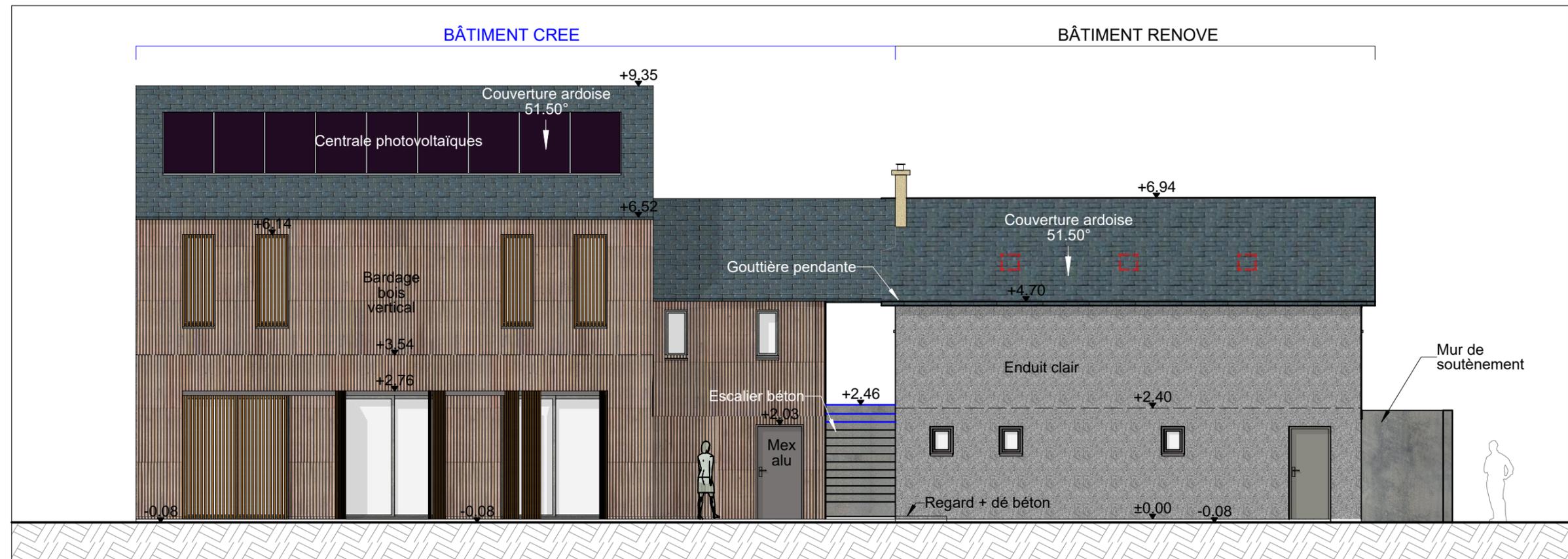
PLANCHE
Perspective

Ech 1/100
Déposé le : 20/06/2024

APS

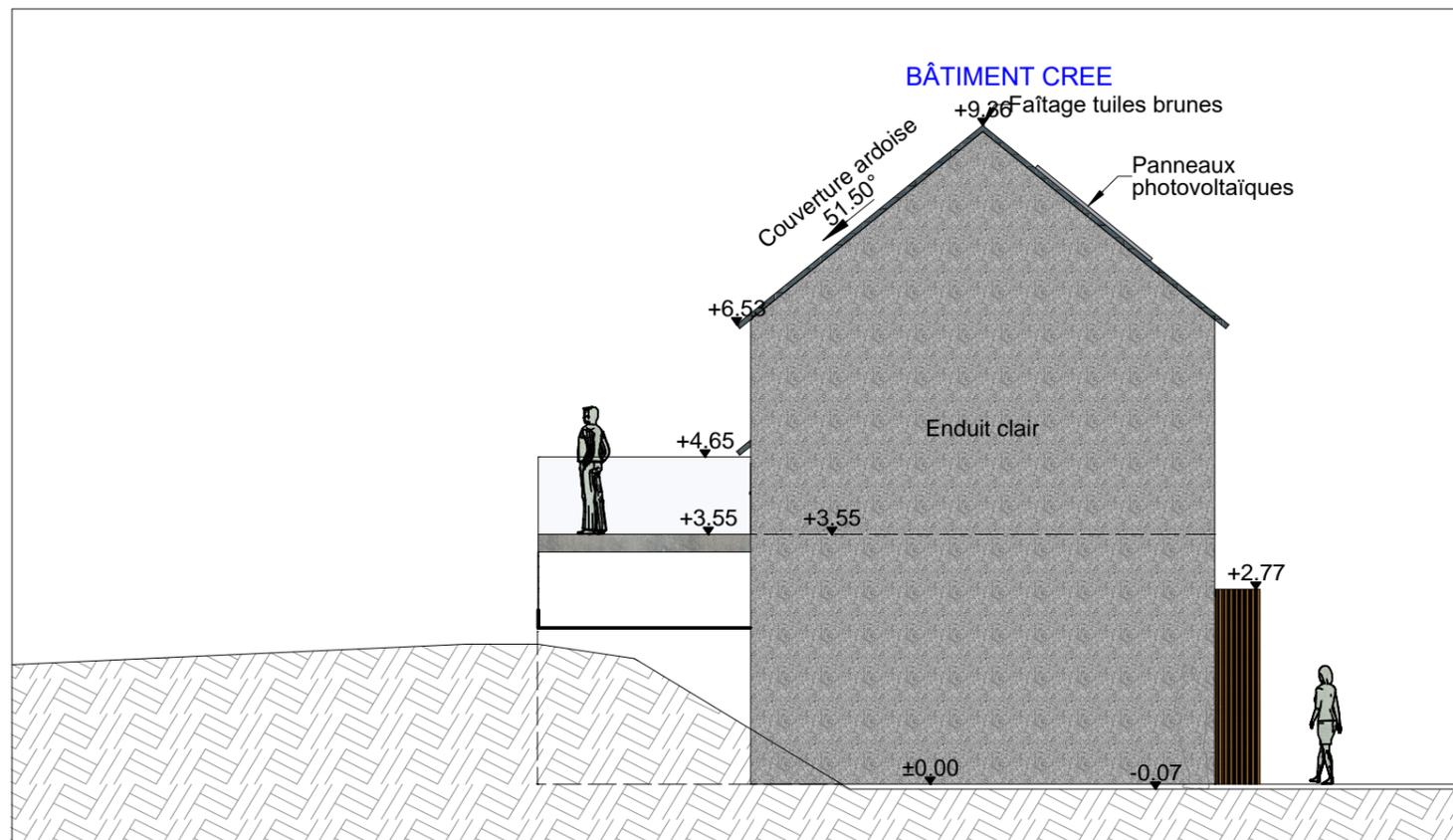


Façade Nord

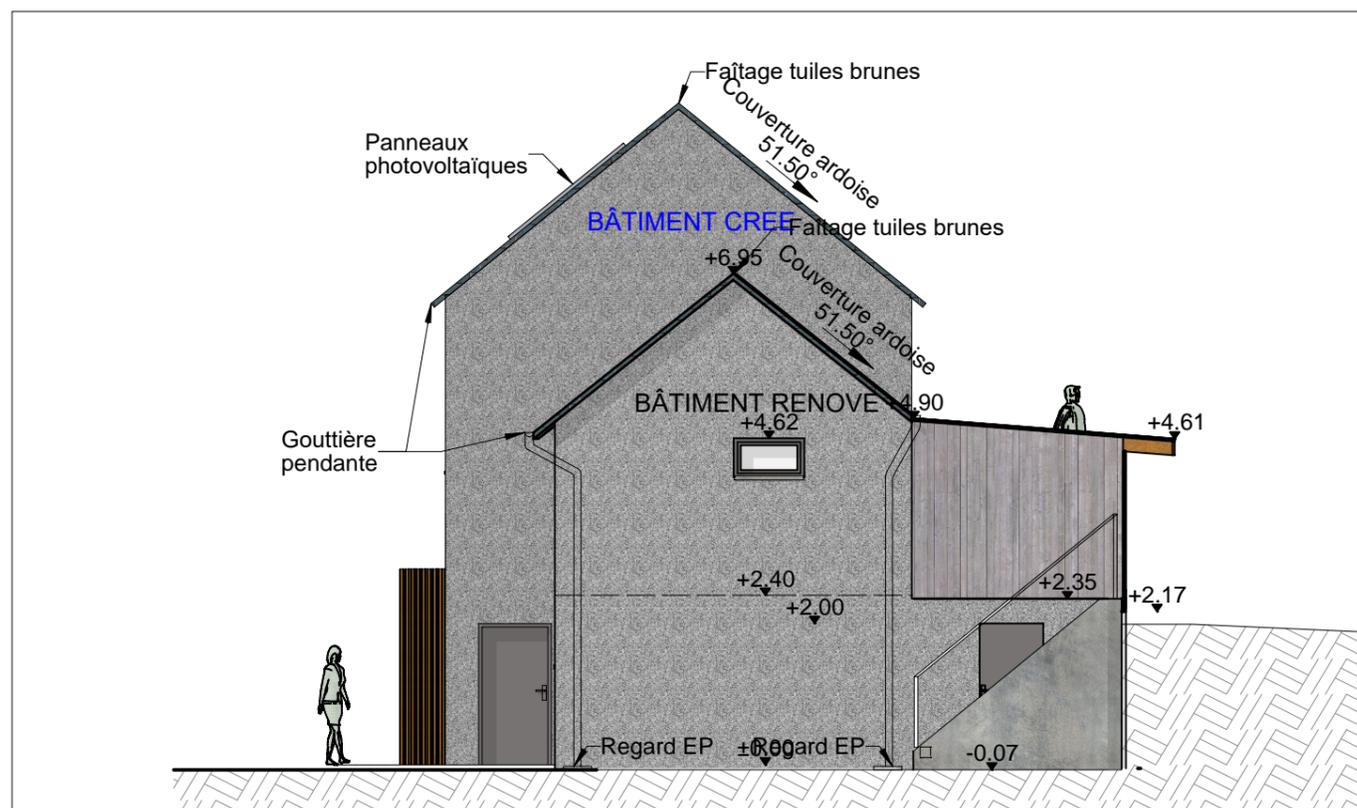


Façade Sud

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.



Pignon Ouest



Pignon Est

Ce document est à usage administratif, il ne peut être considéré comme document d'exécution.

ARCHITECTE
Partition Architecture

MAITRE D'OUVRAGE
Commune d'Augan

PROJET
Rénovation et extension des vestiaires

PLANCHE
Pignons projet

APS

8 rue de l'Oust - 56200 Les Fougerêts
02 99 91 51 17 - contact@partition-architecture.fr
N°Ordre des Architectes : S20501

Place Saint Marc 56800 AUGAN
02-97-93-45-06
direction.mairie@augan.fr

Rue du Stade 56800 AUGAN

5ch 1/100
Déposé le : 20/06/2024